

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2013

3ème Partie - Pages 2 à 50

LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2013	2 à 48
LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	49 à 50

LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2013

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		411 687	145 404
Caisse, banques centrales		77 324	69 242
Effets publics et valeurs assimilées	5	321 085	60 606
Créances sur les établissements de crédit	3	13 278	15 556
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 036 755	1 123 346
Opérations avec la clientèle	4	11 394 124	11 495 190
Opérations sur titres		543 869	627 845
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	296 374	385 619
Actions et autres titres à revenu variable	5	247 495	242 226
Valeurs immobilisées		770 366	758 943
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	645 293	639 597
Parts dans les entreprises liées	6	7 925	8 520
Immobilisations incorporelles	7	3 379	3 582
Immobilisations corporelles	7	113 769	107 244
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		412 330	386 403
Autres actifs	8	173 677	183 767
Comptes de régularisation	8	238 653	202 636
TOTAL ACTIF		14 569 131	14 537 131

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		12 356	3 457
Banques centrales		3	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	12 353	3 457
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 502 649	7 694 511
Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 240 125	3 982 427
Dettes représentées par un titre	12	590 295	698 140
Comptes de régularisation et passifs divers		242 831	249 074
Autres passifs	13	80 451	77 829
Comptes de régularisation	13	162 380	171 245
Provisions et dettes subordonnées		241 854	257 269
Provisions	14-15-16	135 860	143 148
Dettes subordonnées	18	105 994	114 121
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	38 500	28 000
Capitaux propres hors FRBG	19-20	1 700 521	1 624 253
Capital souscrit		130 993	130 993
Primes d'émission		210 363	210 363
Réserves		1 273 764	1 197 525
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		-218	0
Résultat de l'exercice		85 619	85 372
TOTAL PASSIF		14 569 131	14 537 131

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 997 499	2 025 771
Engagements de financement	27	1 377 235	1 398 718
Engagements de garantie	27	618 558	625 144
Engagements sur titres	27	1 706	1 909

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		3 503 434	3 350 339
Engagements de financement	27	850 000	850 000
Engagements de garantie	27	2 651 728	2 498 430
Engagements sur titres	27	1 706	1 909

- Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :
- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
 - Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	32-33	489 165	539 141
Intérêts et charges assimilées	32	-275 590	-317 664
Revenus des titres à revenu variable	33	5 116	5 600
Commissions (produits)	34	202 245	197 224
Commissions (charges)	34	-25 694	-28 177
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	7 532	1 444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	2 349	3 609
Autres produits d'exploitation bancaire	37	621	640
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-2 416	-2 216
Produit net bancaire		403 328	399 601
Charges générales d'exploitation	38	-222 586	-219 355
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 612	-11 538
Résultat brut d'exploitation		169 130	168 708
Coût du risque	39	-18 623	-20 299
Résultat d'exploitation		150 507	148 409
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-2 927	-4 333
Résultat courant avant impôt		147 580	144 076
Résultat exceptionnel	41	0	0
Impôt sur les bénéfices	42	-51 461	-45 704
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-10 500	-13 000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		85 619	85 372

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Normandie, 100 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux d'un fonds dédié « ELSTAR ».

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Normandie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Normandie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Normandie sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Normandie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

En mai dernier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a migré vers la Nouvelle Informatique Convergente Evolutive (NICE). Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de Nice a permis de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.

Cette bascule informatique s'est déroulée sans incidents majeurs.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2013

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR) :

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Normandie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et du fonds dédié ELSTAR dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Normandie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Normandie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse régionale de Normandie
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui Appliquée depuis le 1 ^{er} janvier 2013 (cf note 16)

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Normandie s'élève à 84 863 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 80 696 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 727 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Normandie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- ***Créances douteuses non compromises :***

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- ***Créances douteuses compromises :***

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Normandie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Normandie a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces provisions sur bases collectives, calculées à partir des modèles Bâle II, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2013, l'encours de provisions sur bases collectives s'élève à 96 564 milliers d'euros contre 103 007 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille titres de la Caisse régionale de Normandie ne comprend pas de titres de transaction ni de titres de l'activité de portefeuille.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable (parts d'OPCVM essentiellement) sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Normandie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Normandie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Normandie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Normandie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Normandie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Normandie n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Normandie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire à l'exception de certains matériels informatiques et spécialisés qui peuvent être amortis en dégressif.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Normandie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	non amortissable
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre	20 à 25 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	7 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Normandie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties au prorata des intérêts courus pour les TSR dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Normandie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Normandie a constitué une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de sa participation en 2011 à deux GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières.

Cette provision d'exploitation vient en complément de la provision pour dépréciation des Avances de Différé Fiscal (ADF) comptabilisée en raison des abandons de créances programmés à terme et afin de neutraliser totalement le gain d'IS provenant des déficits transférés par les GIE.

Elle sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Normandie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Normandie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Les F.R.B.G. de la Caisse régionale de Normandie ont été dotés de 10,5 millions d'euros sur l'exercice pour les porter à 38,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Normandie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Normandie n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Normandie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 65 du 23 juin 2011 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation, l'intéressement étant égal à la différence entre cette enveloppe globale et le montant de la participation.

En outre, l'accord n° 67 du 23 juin 2011 prévoit un abondement de la Caisse régionale de Normandie permettant de bonifier les versements effectués sur le Plan Epargne Entreprise (PEE) ou sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) pour les sommes provenant de l'intéressement.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Normandie applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Normandie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Normandie a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Normandie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont pris en charge par une société d'assurance: les engagements relatifs aux primes et indemnités de départ à la retraite du personnel et ceux relatifs à la retraite complémentaire des cadres de direction et des mandataires sociaux sont transférés à PREDICA.

Ces engagements, d'un montant total de 32 000 milliers d'euros, sont couverts par des fonds, complétés par une provision de 190 milliers d'euros au 31/12/2013. Les cotisations versées à l'assureur sont enregistrées en frais de personnel.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Normandie.

Il n'en a pas été constaté au cours de l'année 2013.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % et de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % (5 % en 2012) due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

La Caisse régionale de Normandie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Normandie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR
DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	5 094				5 094		5 094	184
à terme	7 362				7 362		7 362	14 443
Prêts subordonnés				816	816	6	822	929
Total	12 456	0	0	816	13 272	6	13 278	15 556
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							13 278	15 556
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	14 929				14 929	3	14 932	35 057
Comptes et avances à terme	51 965	37 400	449 471	441 885	980 721	5289	986 010	1 052 478
Prêts subordonnés				35 800	35 800	13	35 813	35 811
Total	66 894	37 400	449 471	477 685	1 031 450	5 305	1 036 755	1 123 346
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 036 755	1 123 346
TOTAL							1 050 033	1 138 902

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 36 635 milliers d'euros contre 36 740 milliers d'euros en 2012.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	22 379	759			23 138		23 138	27 750
Autres concours à la clientèle	633 751	1 336 907	4 138 614	5 334 907	11 444 179	50 823	11 495 002	11 540 462
Comptes ordinaires débiteurs	74 060				74 060	288	74 348	120 998
Dépréciations							-198 364	-194 020
VALEUR NETTE AU BILAN							11 394 124	11 495 190

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 232 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 232 645 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 2 542 109 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 557 047	65 376	40 364	53 163	37 716	4 420 954	55 823	38 614	45 389	28 445
Agriculteurs	2 396 910	36 085	26 837	30 395	22 983	2 316 821	40 898	34 447	35 661	30 769
Autres professionnels	1 366 334	70 567	52 002	53 657	40 917	1 451 880	68 900	52 212	51 260	39 446
Clientèle financière	150 910	1 369	1 209	1 153	1 033	160 307	1 374	851	1 163	804
Entreprises	1 819 628	84 526	54 096	59 615	36 246	1 967 756	84 523	44 885	60 437	34 453
Collectivités publiques	1 246 337	150	0	96	0	1 320 087	0	0	0	0
Autres agents économiques	55 321	328	114	284	106	51 406	119	100	111	93
TOTAL	11 592 487	258 401	174 622	198 363	139 001	11 689 211	251 637	171 109	194 021	134 010

**NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées (1) :				318 876	318 876	60 101
- dont surcote restant à amortir				23 693	23 693	3 821
- dont décote restant à amortir				1 255	1 255	141
Créances rattachées				2 209	2 209	505
Dépréciations				0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	321 085	321 085	60 606
Obligations et autres titres à revenu fixe (2) :						
Emis par organismes publics		0		0	0	5 424
Autres émetteurs		19 530		270 498	290 028	374 802
- dont surcote restant à amortir		22		4 983	5 005	6 576
- dont décote restant à amortir		0		3 286	3 286	3 913
Créances rattachées		32		6 430	6 462	7 731
Dépréciations		-115		0	-115	-2 339
VALEUR NETTE AU BILAN	0	19 447	0	276 928	296 375	385 618
Actions et autres titres à revenu variable		248 225			248 225	244 308
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-730			-730	-2 081
VALEUR NETTE AU BILAN	0	247 495	0	0	247 495	242 227
TOTAL	0	266 942	0	598 013	864 955	688 451
Valeurs estimatives	0	275 007	0	615 380	890 387	721 065

(1) La forte augmentation de l'encours d'effets publics provient de la souscription d'OAT françaises dans le cadre de la préparation du ratio LCR. La valeur nette au bilan des dettes souveraines détenues par la Caisse régionale de Normandie se répartit ainsi au 31/12/2013 :

- France : 312 698 milliers d'euros
- Autres pays (Autriche, Irlande et Italie) : 6 178 milliers d'euros

(2): Dont 66 042 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 68 916 milliers d'euros au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Normandie ne détient pas de titres classés en titres de transaction ni en titres de l'activité de portefeuille.

Aucun transfert entre portefeuilles n'a été constaté au cours de l'année 2013.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, s'est élevé à 15 000 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 567 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

Portefeuille de titres de placement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 8 097 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 6 980 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres cotés correspond au dernier cours de bourse. La valeur estimative des titres non cotés est la dernière valeur liquidative connue à l'arrêté comptable fournie par la contrepartie.

Portefeuille de titres d'investissement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 27 488 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 34 359 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Les moins-values latentes s'élèvent à 1 482 milliers d'euros au 31/12/2013, contre 489 milliers d'euros en 2012. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris États)		5 424
Etablissements de crédit	116 640	171 192
Clientèle financière	278 351	275 221
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	143 261	172 697
Total en principal	538 252	624 534
Créances rattachées	6 462	7 731
Dépréciations	-845	-4 420
VALEUR NETTE AU BILAN	543 869	627 845

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	290 028	318 876	248 225	857 129	380 226	60 101	244 308	684 635
dont titres cotés	251 146	318 876	0		309 341	60 101	0	369 442
dont titres non cotés (1)	38 882	0	248 225	287 107	70 885	0	244 308	315 193
Créances rattachées	6 462	2 209	0	8 671	7 731	505		8 236
Dépréciations	-115	0	-730	-845	-2 339	0	-2 081	-4 420
VALEUR NETTE AU BILAN	296 375	321 085	247 495	864 955	385 618	60 606	242 227	688 451

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français : 246 802 milliers d'euros dont OPCVM de capitalisation : 240 869 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 693 milliers d'euros, tous de capitalisation

Un OPCVM sous contrôle exclusif, le FCP ELSTAR, créé en 2008, figure à l'actif du bilan pour 64 677 milliers d'euros. Sa valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 67 470 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	156 099	159 725
OPCVM obligataires	15 032	16 111
OPCVM actions	6 618	6 048
OPCVM autres	70 476	73 578
TOTAL	248 225	255 462

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	11 262	33 125	96 408	149 233	290 028	6 462	296 490	387 957
Dépréciations					0		-115	-2 339
VALEUR NETTE AU BILAN					290 028	6 462	296 375	385 618
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	111	0	118 141	200 624	318 876	2 209	321 085	60 606
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					318 876	2 209	321 085	60 606

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos (1))	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
(en milliers d'euros)					Brutes	Nettes			
EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
-Participations dans des établissements de crédit:									
SAS rue la BOETIE	EUR	2 480 628	14 890 717	2,88%	509 510	509 510	29 332	-3 361	0
-Autres parts dans les entreprises liées:									
SAS NORMANDIE IMMOBILIER	EUR	13 600	-8 438	100,00%	13 600	4 847	529	-653	0
-Autres titres de participations :									
SACAM PARTICIPATION	EUR	62 558	6 938	2,91%	2 106	2 106		868	
SAS UNEXO	EUR	127 923	52 370	12,95%	21 651	21 651		6 817	802
SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	903	2,52%	18 403	18 297	8 606	927	
SACAM INTERNATIONAL	EUR	631 828	-109 973	3,18%	28 617	16 693		-109 800	
SACAM AVENIR	EUR	113 464	-48	2,49%	2 828	2 828		-17	
SACAM FIA NET	EUR	47 185	-14 318	2,98%	1 405	773		-14 300	
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT	EUR	13 937	1 806	9,04%	1 589	1 589		-552	
SAS SACAM FIRECA	EUR	22 510	1 144	3,03%	1 354	717		457	
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	142 510		2,76%	3 938	3 938			
EST INFÉRIEURE A 1 % DE L'ENTITE									
-Autres parts dans les entreprises liées [ensemble]	EUR				1 320	1 316	1 233		
-Autres titres de participations [ensemble]	EUR				4 289	3 425	904		126
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					610 609	587 690	40 604		928

(1) Le dernier exercice clos est le 31/12/2012.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	14 920	8 862	14 920	9 262
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	1 762	1 762	1 567	1 567
Créances rattachées	0	0	20	20
Dépréciations	-8 757		-7 987	
VALEUR NETTE AU BILAN	7 925	10 624	8 520	10 849
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	595 689	719 620	590 517	758 329
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	39 206	38 842	39 395	39 078
Créances rattachées	164	164	176	176
Dépréciations	-14 526		-13 035	
Sous-total titres de participation	620 533	758 626	617 053	797 583
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 931	3 800	7 062	3 800
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	35 272	20 907	32 053	19 317
Créances rattachées	74	74	124	124
Dépréciations	-14 518		-16 696	
Sous-total autres titres détenus à long terme	24 759	24 781	22 543	23 241
VALEUR NETTE AU BILAN	645 292	783 407	639 596	820 824
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	653 217	794 031	648 116	831 673

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	614 540		612 499	
Titres cotés	0		0	
TOTAL	614 540		612 499	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Dans la rubrique «autres titres détenus à long terme», les lignes «avances consolidables» et «dépréciations» comprennent pour 14 145 milliers d'euros les Avances de Différé Fiscal (ADF) versés dans le cadre des GIE d'investissement (cf note 2.6).

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	14 920				14 920
Avances consolidables	1 567	195			1 762
Créances rattachées	20	10	-30		0
Dépréciations	-7 987	-770			-8 757
VALEUR NETTE AU BILAN	8 520	-565	-30	0	7 925
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	590 517	5 595	-423		595 689
Avances consolidables	39 395	0	-189		39 206
Créances rattachées	176	4 384	-4 396		164
Dépréciations	-13 035	-1 506	15		-14 526
Sous-total titres de participation	617 053	8 473	-4 993	0	620 533
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	7 062		-3 131		3 931
Avances consolidables	32 053	13 913	-10 694		35 272
Créances rattachées	124	721	-771		74
Dépréciations	-16 696	-953	3 131		-14 518
Sous-total autres titres détenus à long terme	22 543	13 681	-11 465	0	24 759
VALEUR NETTE AU BILAN	639 596	22 154	-16 458	0	645 292
TOTAL	648 116	21 589	-16 488	0	653 217

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	224 724	18 848	-4 100		239 472
Amortissements et dépréciations	-117 480	-11 525	3 302		-125 703
VALEUR NETTE AU BILAN	107 244	7 323	-798	0	113 769
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 427	39	-154		4 312
Amortissements et dépréciations	-845	-121	33		-933
VALEUR NETTE AU BILAN	3 582	-82	-121	0	3 379

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	49	108
Comptes de stock et emplois divers	3 077	90
Débiteurs divers	170 383	182 403
Comptes de règlement	168	1 166
VALEUR NETTE AU BILAN	173 677	183 767
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	187 386	154 816
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	8
Charges constatées d'avance	1 352	1 235
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 324	9 401
Autres produits à recevoir	43 100	36 679
Autres comptes de régularisation	491	497
VALEUR NETTE AU BILAN	238 653	202 636
TOTAL	412 330	386 403

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	194 021	89 400	-82 600	-2 457		198 364
Sur opérations sur titres	4 420	2 354	-5 929			845
Sur valeurs immobilisées	38 081	3 338	-3 179			38 240
Sur autres actifs	26	51	-23			54
TOTAL	236 548	95 143	-91 731	-2 457	0	237 503

La ligne valeurs immobilisées comprend les titres de participation et autres titres détenus à long terme ainsi que les dépréciations des immobilisations.

La colonne « désactualisation » correspond à la prise en compte de l'écoulement du temps comprise dans le calcul d'actualisation des espoirs de recouvrement sur les créances douteuses. Elle est comptabilisée en marge d'intérêts.

**NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE
PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	11 529				11 529	3	11 532	2 529
· à terme				816	816	5	821	928
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	11 529	0	0	816	12 345	8	12 353	3 457
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	134 100				134 100	5	134 105	144 069
Comptes et avances à terme	1 716 582	1 955 382	2 380 768	1 306 498	7 359 230	9 314	7 368 544	7 550 442
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 850 682	1 955 382	2 380 768	1 306 498	7 493 330	9 319	7 502 649	7 694 511
TOTAL	1 862 211	1 955 382	2 380 768	1 307 314	7 505 675	9 327	7 515 002	7 697 968

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 324 234				2 324 234	14	2 324 248	2 111 713
Comptes d'épargne à régime spécial :	41 590	0	0	0	41 590		41 590	37 884
· à vue	41 590				41 590		41 590	37 884
· à terme	0				0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	418 902	182 007	1 157 493	84 174	1 842 576	31 711	1 874 287	1 832 830
· à vue	34 461				34 461		34 461	41 332
· à terme	384 441	182 007	1 157 493	84 174	1 808 115	31 711	1 839 826	1 791 498
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 784 726	182 007	1 157 493	84 174	4 208 400	31 725	4 240 125	3 982 427

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 890 207	1 801 161
Agriculteurs	306 313	300 308
Autres professionnels	258 463	549 774
Clientèle financière	23 369	25 758
Entreprises	1 457 830	1 025 249
Collectivités publiques	118 050	112 897
Autres agents économiques	154 168	137 448
Total en principal	4 208 400	3 952 595
Dettes rattachées	31 725	29 832
VALEUR AU BILAN	4 240 125	3 982 427

NOTE 12 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	303	570	6 669		7 542	929	8 471
Titres de créances négociables (1)		50 000	75 000	450 000	575 000	6824	581 824
Autres dettes représentées par un titre					0		0
VALEUR AU BILAN	303	50 570	81 669	450 000	582 542	7753	590 295

(1) dont BMTN 525 millions d'euros

Toutes les dettes représentées par un titre sont émises au pair.

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Instruments conditionnels vendus	45	101
Comptes de règlement et de négociation	250	249
Créditeurs divers	71 401	67 994
Versements restant à effectuer sur titres	8 755	9 485
VALEUR AU BILAN	80 451	77 829
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	11 927	15 350
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	90	169
Produits constatés d'avance	72 175	74 375
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 920	10 012
Autres charges à payer	66 537	70 517
Autres comptes de régularisation	1 728	820
VALEUR AU BILAN	162 380	171 245
TOTAL	242 831	249 074

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 – PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	610		-610	-28	218	190
Provisions pour autres engagements sociaux	1 384	72	0	-8		1 448
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 850	4 036	0	-3 189		3 697
Provisions pour litiges fiscaux (2)	374	2 260	0	-805		1 829
Provisions pour autres litiges	3 470	1 591	-310	-360		4 391
Provisions pour risques de crédit (3)	103 007	6 613	0	-13 056		96 564
Provision pour risque sur GIE investissement	956	579	-943	-13		579
Provisions pour risques opérationnels (4)	6 047	817	-478	-2 277		4 109
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	7 976	3 965	0	-2 046		9 895
Provision pour charges relative aux intérêts sur DAT à taux progressif	10 448	2 922	-2 721			10 649
Autres provisions (6)	6 026	1 423	-733	-4 207		2 509
VALEUR AU BILAN	143 148	24 278	-5 795	-25 989	218	135 860

(1) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1er janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ». Cette évolution donne lieu à une variation de la provision de 218 milliers d'euros.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations de perte attendue découlant des modèles Bâle II.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

(6) Comprend une provision pour péréquation des frais du personnel informatique constituée dans le cadre du projet NICE (regroupement des systèmes informatiques des Caisses régionales) pour 1,7 millions d'euros au 31/12/2013

Information sur les passifs éventuels :

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF) :

Ce droit, institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, correspond à un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an au plus, plafonné à 120 heures et utilisable à l'initiative du salarié en accord avec son employeur.

volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu demande	204 823 heures
évaluation du coût financier correspondant	4 765 milliers d'euros

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	302 482	151 027
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	594 938	585 558
Ancienneté de plus de 10 ans	873 341	977 400
Total plans d'épargne-logement	1 770 761	1 713 985
Total comptes épargne-logement	293 182	308 633
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 063 943	2 022 618

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	16 036	19 774
Comptes épargne-logement	81 437	77 694
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	97 473	97 468

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	106	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 127	1 394
Ancienneté de plus de 10 ans	6 662	6 297
Total plans d'épargne-logement	9 895	7 691
Total comptes épargne-logement	0	286
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 895	7 977

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	7 691	3 964	-1 760	9 895
Comptes épargne-logement :	286		-286	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	7 977	3 964	-2 046	9 895

L'évolution de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A
L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les engagements de retraite et avantages similaires de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	32 197	28 060
Coût des services rendus sur l'exercice	1 932	1 635
Coût financier	924	1 360
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-22	284
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 116	-1 539
(Gains) / pertes actuariels	-914	2397
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	32 000	32 197

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 932	1 635
Coût financier	924	1 360
Rendement attendu des actifs	-894	-920
Coût des services passés	0	26
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	15	3 619
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 977	5 720

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	31 369	29 080
Rendement attendu des actifs	894	920
Gains / (pertes) actuariels	-63	-1 222
Cotisations payées par l'employeur	2 615	3 846
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-22	284
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 116	-1539
AU 31/12/N	32 676	31 369

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Normandie a couvert ses engagements par des polices d'assurance auprès de PREDICA. Les actifs des régimes sont ainsi composés, au 31/12/2013:

Actifs des régimes	Contrats IFC et de retraite supplémentaire
Obligations	86,1%
Actions	7,9 %
Autres actifs	6,0 %

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	-32 000	-32 197
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	-866	
Coûts des services passés (modification de régimes) non reconnus		218
Juste valeur des actifs fin de période	32 676	31 369
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-191	-610

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Rendement des actifs des régimes

Taux de rendement effectifs des actifs des régimes pour 2013 : 2,70 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation utilisé en 2013 : taux iBoxx Corporate AA10+, soit 3,05 %

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

▪ Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :

- 4,38 % pour le contrat IFC salariés
- 3,17 % pour le contrat de retraite supplémentaire
- 5,21 % pour le contrat IFC cadres de direction

▪ Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- + 4,76 % pour le contrat IFC salariés
- + 3,38 % pour le contrat de retraite supplémentaire
- + 5,56 % pour le contrat IFC cadres de direction

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Le FRBG a été doté de 10,5 millions d'euros en 2013 et s'établit à 38,5 M€ au 31/12/2013.

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	10 000	0	10 000	22	10 022	25 131
Euro			10 000		10 000	22	10 022	25 131
C/C bloqués des Caisses Locales				95 972	95 972	0	95 972	88 989
VALEUR AU BILAN	0	0	10 000	95 972	105 972	22	105 994	114 120

Les dettes subordonnées à terme sont constituées par des TSR à taux fixe. Un remboursement anticipé est intervenu en 2013 pour 15 000 milliers d'euros.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 903 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 4 353 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres						
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes de fusion	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2011	130 993	786 068	336 821	210 363	0	84 490	1 548 735
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						-9 854	-9 854
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		55 977	18 659				74 636
Affectation du résultat social 2011						-74 636	-74 636
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2012						85 372	85 372
Autres variations							0
Solde au 31 Décembre 2012	130 993	842 045	355 480	210 363	0	85 372	1 624 253
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012						-9 133	-9 133
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		57 179	19 060				76 239
Affectation du résultat social 2012						-76 239	-76 239
Report à nouveau débiteur					-218		-218
Résultat de l'exercice 2013						85 619	85 619
Autres variations							0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	130 993	899 224	374 540	210 363	-218	85 619	1 700 521

Le capital social au 31/12/2013 est composé de :

- 4 912 233 parts sociales de 20 euros chacune se répartissant ainsi:
 - 4 912 208 parts sociales détenues par les 100 caisses locales qui disposent de 300 droits de vote
 - 25 parts sociales détenues par les 24 administrateurs et Crédit Agricole SA disposant de 25 droits de vote
- 1 637 401 certificats coopératifs d'associés de 20 euros chacun détenus par Crédit Agricole SA. et ne conférant aucun droit de vote

Une variation d'un montant de 218 milliers d'euros est due, suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, au changement de détermination de la provision des écarts actuariels.

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 700 521	1 624 253
Fonds pour risques bancaires généraux	38 500	28 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	105 994	114 121
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 845 015	1 766 374

NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 188 041	1 310 858
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 049 205	1 137 968
Sur la clientèle	13 232	13 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 604	159 658
Dettes	7 620 174	7 811 161
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 514 180	7 697 040
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	105 994	114 121
Engagements donnés	650 909	486 903
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	156 965	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	438 325	439 752
Garanties données à la clientèle	55 619	47 151
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

Les entreprises liées comprennent Crédit Agricole S.A. et les filiales du groupe

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Normandie n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 550 726	14 550 728	14 515 674	14 515 669
Autres devises de l'Union Europ.	6 729	6 729	8 755	8 756
Franc Suisse	185	185	636	636
Dollar	10 790	10 790	11 527	11 531
Yen	1	1	27	27
Autres devises	693	693	512	512
Valeur brute	14 569 124	14 569 126	14 537 131	14 537 131
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	7	5		
Dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	14 569 131	14 569 131	14 537 131	14 537 131

NOTE 24 - OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Opérations de change à terme	29 164	29 148	10 520	10 512
Devises	14 407	14 407	5 202	5 202
Euros	14 757	14 741	5 318	5 310
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	29 164	29 148	10 520	10 512

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 570 456	226 748	1 797 204	2 356 930
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Opérations de gré à gré (1)	1 570 456	226 748	1 797 204	2 356 930
Swaps de taux d'intérêt	1 570 456	226 748	1 797 204	2 356 930
Autres contrats	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	4 004	86 220	90 224	127 178
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	4 004	86 220	90 224	127 178
Options de swap de taux	0	0	0	0
Instrument de taux d'intérêts à terme				
Achetés	2 002	10 000	12 002	19 882
Vendus	2 002	10 000	12 002	19 240
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés		33 110	33 110	44 028
Vendus		33 110	33 110	44 028
Dérivés de crédit	0	0	0	0
TOTAL	1 574 460	312 968	1 887 428	2 484 108

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2013		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Instrument de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt	293 624	987 619	515 962
Caps, Floors, Collars	22 400	1 604	0
Instrument de devises			
Swaps de devises	0	0	0
Inst. de taux de change terme conditionnel	42 239	23 980	0
SOUS-TOTAL	358 263	1 013 203	515 962
Opérations de change à terme	54 311	4 000	0
TOTAL	412 574	1 017 203	515 962

<i>(en milliers d'euros)</i>	opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2012		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt	753 012	1 088 789	515 128
Caps, Floors, Collars	14 643	24 479	0
Instruments de devises			
Swaps de devises	0	0	0
Inst. de taux de change terme conditionnel	80 846	7 209	0
SOUS-TOTAL	848 501	1 120 477	515 128
Opérations de change à terme	21 031	0	0
TOTAL	869 532	1 120 477	515 128

Les opérations sur instruments financiers à terme sont effectuées en totalité de gré à gré.

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	-68 795	1 797 204	-70 410	2 356 930
Caps, Floors, Collars	-	24 004	-	39 122
TOTAL	-68 795	1 821 208	-70 410	2 396 052

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

Au 31/12/2013, les swaps se répartissent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction (*)
Contrats d'échange de taux	0	321 456	1 249 000	226 748

(*) swaps d'intermédiation en totalité

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert n'a eu lieu en 2013.

NOTE 26 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- un reporting des opérations effectuées par contrepartie à destination de la Direction Générale et de la Direction du contrôle permanent
- une procédure qui fixe les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux opérations du service Trésorerie
- des limites maximales d'engagement par contrepartie incluant l'ensemble des opérations. Les limites sont définies en fonction de contraintes internes et de la qualité de la contrepartie.
- des méthodologies de mesure des risques. L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la combinaison :
 - du coût de remplacement ou valeur de marché (s'il est positif)
 - et du risque potentiel ou Add-on (risque supplémentaire en cas de variation de marché qui dépend principalement du facteur temps et de la nature des contrats).

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme peut être résumée de la façon suivante :

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	5 463	5 202	10 665	2 616	7 608	10 224
Risques sur les autres contreparties	4 152	797	4 949	6 853	7 543	14 396
Total avant effet des accords de compensation	9 615	5 999	15 614	9 469	15 151	24 620
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	9 615	5 999	15 614	9 469	15 151	24 620
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	9 615	5 999	15 614	9 469	15 151	24 620
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	1 625	1 625	0	1 620	1 620
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	9 615	4 374	13 989	9 469	13 531	23 000

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 27 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 377 235	1 398 718
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	156 965	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 220 270	1 398 718
Ouverture de crédits confirmés	860 954	946 269
- Ouverture de crédits documentaires	12 866	8 963
- Autres ouvertures de crédits confirmés	848 088	937 306
Autres engagements en faveur de la clientèle	359 316	452 449
Engagements de garantie	618 558	625 144
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	438 325	439 752
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties (2)	438 325	439 752
. Engagements d'ordre de la clientèle	180 233	185 392
Cautions immobilières	20 182	25 150
Autres garanties d'ordre de la clientèle	160 051	160 242
Engagements sur titres	1 706	1 909
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	1 706	1 909
Engagements reçus		
Engagements de financement	850 000	850 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit (3)	850 000	850 000
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 651 727	2 498 430
. Engagements reçus d'établissements de crédit	254 473	242 701
. Engagements reçus de la clientèle	2 397 254	2 255 729
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	288 854	300 366
Autres garanties reçues	2 108 400	1 955 363
Engagements sur titres	1 706	1 909
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements reçus	1 706	1 909

(1) en 2013, accords de refinancement donnés à Crédit Agricole S.A. :

- dans le cadre de l'opération switch combiné à mettre en place début janvier 2014: 50 294 milliers d'euros

- dans le cadre de l'opération Home Loan SFH: 106 671 milliers d'euros

(2) dont garantie dans le cadre de l'opération Switch de 2011: 438 325 milliers d'euros

(3) dont accord de refinancement reçu de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du ratio de liquidité: 850 000 milliers d'euros

NOTE 28 - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

La Caisse Régionale de Normandie a donné en garantie certaines de ses créances clientèle dans le cadre de refinancements qui lui sont accordés par Crédit Agricole SA :

(en milliers d'euros)	Montant
Créances apportées en garantie	31/12/2013
à Crédit Agricole S.A. / procédure TRICP (refinancement à la Banque de France)	2 263 885
à Crédit Agricole S.A. / financements SFEF (Société de Financement de l'Economie Française)	357 037
à Crédit agricole S.A. / financements CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire)	379 148
à Crédit Agricole Home Loan SFH	741 149
à Crédit Agricole S.A. / financements BEI (Banque européenne d'investissement)	8 340
à Crédit Agricole S.A. /mobilisation CDC	39 876
à FCT Evergreen HL1	218 193

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes d'une convention de garantie, la Caisse régionale de Normandie est engagée dans la limite de ses fonds propres, soit 1 615 millions d'euros au 31/12/2013, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A., au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

NOTE 30 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Au 31/12/2013, la Caisse régionale de Normandie n'a pas d'engagements en matière de crédit bail.

NOTE 31 - OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

La Caisse régionale de Normandie n'est pas concernée par ce type d'opérations.

NOTE 32 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 509	11 024
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 404	45 607
Sur opérations avec la clientèle	414 175	449 415
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 373	19 241
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	8 131	8 456
Autres intérêts et produits assimilés	573	5 398
Intérêts et produits assimilés	489 165	539 141
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 247	-10 553
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-160 214	-204 895
Sur opérations avec la clientèle	-63 234	-59 336
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-4 373	-1 276
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-38 088	-40 135
Autres intérêts et charges assimilées	-434	-1 469
Intérêts et charges assimilées	-275 590	-317 664
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	213 575	221 477

(1) le montant des charges d'intérêts sur dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 3 903 milliers d'euros, il était de 4 353 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 33 - REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	393	445
Titres d'investissement	16 980	18 796
Opérations diverses sur titres	8 131	8 456
Revenus des titres à revenus fixes	25 504	27 697
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	5 116	5 600
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	5 116	5 600
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	30 620	33 297

NOTE 34 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	361	0	361	284	0	284
Sur opérations internes au crédit agricole	27 235	-13 618	13 617	23 331	-16 038	7 293
Sur opérations avec la clientèle	53 701	-1 677	52 024	53 824	-1 141	52 683
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	498	0	498	1 266	0	1 266
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	120 057	-9 945	110 112	118 227	-10 655	107 572
Provision pour risques sur commissions	393	-454	-61	292	-344	-52
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	202 245	-25 694	176 551	196 932	-27 834	169 046

(1) dont prestations d'assurance-vie : 21 402 milliers d'euros en 2013 contre 20 989 milliers d'euros en 2012

NOTE 35 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 020	1 225
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme (*)	6 512	219
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	7 532	1 444

(*) Le produit 2013 provient essentiellement de la résiliation de swaps ayant généré une soulte nette positive et une reprise de provisions à hauteur de 6 460 milliers d'euros

NOTE 36 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-263	-1 191
Reprises de dépréciations	2 953	6 575
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 690	5 384
Plus-values de cession réalisées	863	611
Moins-values de cession réalisées	-1 204	-2 385
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-341	-1 774
Frais d'acquisition	-1	-1
Solde des opérations sur titres de placement	2 348	3 609
Titres de l'activité de portefeuille		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 348	3 609

NOTE 37 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	621	640
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	621	640
Charges diverses	-996	-833
Quote part des opérations faites en commun	-1 305	-1 383
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	-115	0
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 416	-2 216
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 795	-1 576

NOTE 38 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	80 026	77 801
Charges sociales :	38 750	40 516
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 354	7 962
Intéressement et participation	12 672	12 635
Impôts et taxes sur rémunérations	14 769	14 325
Total des charges de personnel	146 217	145 277
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 169	-3 465
Frais de personnel nets	143 048	141 812
Frais administratifs		
Impôts et taxes	10 900	7 774
Services extérieurs et autres frais administratifs	69 857	71 094
Total des charges administratives	80 757	78 868
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 219	-1 325
Frais administratifs nets	79 538	77 543
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	222 586	219 355

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale de Normandie a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 185 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en avril 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts au cours de l'exercice 2014.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	436	424
Non cadres	1 606	1 516
TOTAL	2 042	1 940

Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2013 : 1 954 milliers d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2013 : 3 596 milliers d'euros

NOTE 39 - COUT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations et de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classées en produit net bancaire, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses. Pour les titres de placement et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de dépréciation pour risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	-100 612	-91 572
Dépréciations de créances douteuses	-87 873	-78 222
Autres provisions et dépréciations	-12 739	-13 350
Reprises de provisions et dépréciations	100 755	86 712
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	81 643	58 065
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	19 112	28 647
Variation des provisions et dépréciations	143	-4 860
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 322	-1 073
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-17 988	-15 814
Décote sur prêts restructurés	-1 419	0
Récupérations sur créances amorties	2 476	1 448
Autres pertes	-513	0
COÛT DU RISQUE	-18 623	-20 299

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13 720 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 3 963 milliers d'euros

(2) Dont 781 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 573 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 13 720 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 40- RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-3 230	-13 121
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 230	-13 121
Reprises de dépréciations	3 146	8 840
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (2)	3 146	8 840
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-84	-4 281
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (1)	-84	-4 281
Plus-values de cessions réalisées	602	0
Sur titres d'investissement	567	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	35	0
Moins-values de cessions réalisées	-3 131	-319
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (2)	-3 131	-319
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-2 529	-319
Sur titres d'investissement	567	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 096	-319
Solde en perte ou en bénéfice	-2 613	-4 600
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	195	319
Moins-values de cessions	-509	-51
Solde en perte ou en bénéfice	-314	268
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 927	-4 332

(1) dont dépréciation nette de la participation Sacam International : 2 347 milliers d'euros en 2012, 1 049 milliers d'euros en 2013

(2) dont reprise de dépréciation et moins-value de cession réalisée en 2013 sur un dossier dans le cadre d'un plan de conciliation validé par le Tribunal de Commerce pour 3 131 milliers d'euros.

NOTE 41 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Normandie n'a pas enregistré de charges et produits exceptionnels en 2013.

NOTE 42 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge fiscale :

Nature (en milliers d'euros)	Montant 2013	Montant 2012
Impôt sur les sociétés de l'exercice (1)	53 836	48 130
Gain impôt par intégration fiscale	-1 236	-1 166
Impact étalement charge d'impôt sur crédit d'impôt / prêts taux zéro	-811	-1 391
Régularisation N-1 et rappel d'impôt (redressements acceptés / contrôle)	48	100
Dotations nettes de reprise / impôt lié aux GIE d'investissement	-376	31
Total	51 461	45 704

(1) L'augmentation de la contribution exceptionnelle à l'IS de 5 à 10,7% a majoré la charge d'impôt 2013 de 2 714 milliers d'euros.

NOTE 43 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les activités de la Caisse Régionale de Normandie sont entièrement réalisées en France, exclusivement dans la branche « banque de proximité », sur ses départements d'exercice:

- ⇒ Elle représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.
- ⇒ Elle commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers: support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 44 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Aucun événement de cette nature n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

NOTE 45 - AFFECTATION DES RESULTATS

Projet d'affectation du résultat 2013 :

Nature (en milliers d'euros)	Montant
Résultat net 2013	85 619
Report à nouveau débiteur: changement de méthode	-218
Total à affecter	85 401
Intérêts aux parts sociales: 2,46 %	2 417
Rémunération des Certificats Coopératifs d'associés	6 405
Réserve légale	57 434
Autres réserves	19 145
Total affecté	85 401

NOTE 46 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Normandie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 47 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Normandie

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	97	100%	97	100%
Missions accessoires	0		0	
Sous-total	97	100%	97	100%
Autres prestations	0		0	
TOTAL	97	100%	97	100%

Honoraires 2013 hors taxes (frais et débours exclus).

Le RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.
- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans les notes 2 et 2.12 de l'annexe concernant la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- ◆ Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- ◆ Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- ◆ Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 13 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
Frank Astoux